

6 juillet 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- | | | |
|---|--|---|
| 3 | Conventions d'attribution de financement entre le Département et les porteurs de projets dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Sarthe | 4 |
|---|--|---|

Commission Insertion et Logement

- | | | |
|----|--|----|
| 11 | Logement - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019-2020 conclue entre l'Etat et le Département, retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord » | 16 |
|----|--|----|

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

- | | | |
|----|---|----|
| 12 | Transition énergétique : SEM Croissance verte | 21 |
|----|---|----|

Commission Infrastructures routières

- | | | |
|----|---|----|
| 19 | Répartition des crédits de grosses réparations curatives liées aux inondations de février et mars 2020, sur les routes départementales et les anciennes routes nationales transférées | 47 |
| 20 | Création d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes RD 301, RD 83 et VC 206 à Bonnétable | 52 |

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

- | | | |
|----|-------------|-----|
| 23 | Agriculture | 117 |
|----|-------------|-----|

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

- | | | |
|----|--|-----|
| 27 | Convention cadre contrat départemental lecture itinérance (CDLI) - plan lecture publique | 181 |
| 32 | Tourisme | 194 |
| 33 | Convention de gestion d'une halte fluviale par la commune de Roeze-sur-Sarthe | 226 |

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 49 **Procédure interne applicable aux marchés publics conclus par le Département** 234
- 50 **Représentation du Conseil départemental au sein de la commission chargée d'établir la liste annuelle du jury d'assises** 238

lundi 6 juillet 2020

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

**CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE FINANCEMENT ENTRE
LE DÉPARTEMENT ET LES PORTEURS DE PROJETS DANS LE
CADRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA
PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES
ÂGÉES DE LA SARTHE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président du Conseil départemental de la Sarthe à signer, sur la base de la validation de la Conférence des financeurs du 11 février 2020, les conventions relatives aux actions pluriannuelles 2020-2022 fixant l'attribution de financement, au titre de l'année 2020, les conventions relatives aux actions pour l'année 2020.

PRECISE que le Payeur départemental pourra se référer aux conventions annuelles 2020 ou pluriannuelles 2020-2022 signées pour le règlement des financements relatifs aux actions de prévention éligibles par la Conférence des financeurs.

PRECISE que la date de fin des actions, initialement prévue au 30 novembre 2020, soit décalée au 31 août 2021, laissant ainsi aux porteurs de projet le temps de reprendre leurs activités.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
Imc141148-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 11

LOGEMENT - AVENANT À LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2019-2020 CONCLUE
ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT, RETENU DANS LE
CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
« TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU PLAN
LOGEMENT D'ABORD »

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs, pour l'exercice 2020, conclue entre l'Etat et le Département, retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord ». Cet avenant n°2 détermine le plan d'actions 2020 et formalise le versement de l'enveloppe de 103 500 € attribuée au Département au titre de l'année 2020.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
lmc141146-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 12

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : SEM CROISSANCE VERTE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la participation de notre collectivité au capital de la SEM Croissance Verte à hauteur de 200 actions, pour une valeur nominale de 1 000 €, représentant 2 % du capital, soit 200 000 €,
- de conditionner cette décision à la mise en place d'une déclinaison départementale de la SEM par la constitution d'un comité départemental de la transition énergétique, piloté par le Département au sein duquel la SEM viendra présenter ses actions et déployer les partenariats avec les acteurs locaux. Ce point sera une condition de libération des fonds.
- d'approuver le versement de cette somme en une seule fois,
- d'approuver les statuts de la SEM Croissance Verte et le règlement de l'assemblée spéciale tels que joints en annexe à la présente délibération et autorise le Président à les signer,
- d'exiger que la SEM ne vienne pas en concurrence des organisations locales existantes, notamment en matière de rénovation énergétique mais travaille en complémentarité avec elles
- d'approuver la composition du conseil d'administration de la SEM Croissance Verte et la désignation par notre collectivité d'un délégué à l'assemblée spéciale,
- de désigner Mme CRNKOVIC titulaire et M. BOUSSARD suppléant délégués à l'assemblée spéciale,
- d'autoriser le délégué à accepter les fonctions de censeur ou de représentant commun au conseil d'administration de la SEM Croissance Verte qui pourrait lui être confié par l'assemblée spéciale.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
Imc140517-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 19

RÉPARTITION DES CRÉDITS DE GROSSES RÉPARATIONS
CURATIVES LIÉES AUX INONDATIONS DE FÉVRIER ET MARS
2020, SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET LES
ANCIENNES ROUTES NATIONALES TRANSFÉRÉES

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ARRETE la liste principale ci-annexée à hauteur respectivement de 109 443 € et 3 379 € sur les programmes des grosses réparations curatives des routes départementales et des anciennes routes nationales.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
Imc141174-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 20

CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DES ROUTES RD 301, RD 83 ET VC 206 À BONNÉTABLE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L 3211-1 du C.G.C.T.,
Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et plus particulièrement les articles R 112-4 et R 131-3,
Vu l'article L1311-13 Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE les procédures suivantes :

- acquisition des emprises nécessaires,
- demande d'enquête publique conjointe : enquête pour utilité publique et enquête parcellaire.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à ces procédures.

AUTORISE le Président à mener à bien la procédure d'expropriation à son terme ou convenir d'acquisitions à l'amiable le cas échéant.

AUTORISE le Président à signer les actes notariés et toutes pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes administratifs et toutes pièces afférentes à ce dossier passés en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
Imc141175-DE-1-1

Publication le 09/07/20

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 23

AGRICULTURE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

M. François BOUSSARD, 4^{ème} Vice-président de la Chambre d'agriculture en Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement d'un montant total de **529 735 €** aux organismes agricoles dont la liste figure en annexe 1, pour :

- Accompagner le développement de l'approvisionnement local,
- Promouvoir et soutenir notre agriculture et ses filières d'excellence,
- Soutenir l'installation et la modernisation des exploitations.

Pour les structures de soutien aux agriculteurs en difficulté, les montants seront ajustés en fonction du nombre de dossiers réels ;

D'AUTORISER le Président à signer les conventions jointes en annexes 2 et 3 et les futurs avenants dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention ;

DE VALIDER la fiche d'aide 5.8 « Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme – mesure transitoire 2020 », pour les dossiers de demandes de subventions reçu pendant la période transitoire du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, correspondant à la fin de la programmation du FEADER (annexe 4) ;

D'ACCORDER une subvention de **3 116,19 €** (14,10 % d'un montant de 22 100,65€) à Mme Frédérique DE GALARD, exploitante individuelle des VERGERS DE BUIS, sis à Saint-Célerin (72110), dans le cadre de l'aide 5.8 « Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme » ;

D'ACCORDER une subvention de **7 198,57 €** (18,80 % d'un montant de 38 290,29 €) à M. Anthony DUBAS, exploitant individuel à Requeil (72510), dans le cadre de l'aide 5.8 « Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme » ;

D'ACCORDER une subvention totale de **2 600 €** répartie entre les 13 Jeunes Agriculteurs dont la liste figure en annexe 5, à raison de 200 € chacun, dans le cadre de leur Stage Préparatoire à l'Installation ;

DE VALIDER la fiche d'aide « achat de sondes capacitives » nouvellement mise en place ;

D'ACCORDER une aide de **7 037 €** à la Chambre d'Agriculture pour l'achat de 10 sondes capacitives, sur la base de 50 % des dépenses subventionnables s'élevant à 14 074 €, avec effet retroactif ;

D'ACCORDER une aide maximum de **9 214 €**, à la SAS MÉTHAGRILOUÉ, sise à « La Croix Couverte » à Loué (72540), sur la base de 20 % des dépenses subventionnables s'élevant à 46 070 €, pour son projet de valorisation de la biomasse issue de l'exploitation.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
lmc141182-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Olivier DUBOSC

Philippe VERGER

Action C0201 Accompagner le développement de l'approvisionnement Local	
Ligne 14257 - 6574-928-06194	
Budget voté (BP + BS + DM)	20 500 €
Virement de crédit	+ 2 500 €
Montant des engagements pris précédemment	0€
Montant nouveaux engagements	23 000 €
Disponible	0 €

Action C0202 Promouvoir et soutenir notre agriculture et ses filières d'excellence	
Lignes - 6574-928-06185-06187 -06333	
Budget voté (BP + BS + DM)	84 000 €
Virement de crédit	- 5 100 €
Montant des engagements pris précédemment	1 275 €
Montant nouveaux engagements	53 960 €
Disponible	23 665 €

Action C0203 Soutenir l'installation des JA et la modernisation des exploitations	
Lignes - 6574-928-06190-06195 -06184 - 06188	
Budget voté (BP + BS + DM)	223 000 €
Montant des engagements pris précédemment	6 800 €
Montant nouveaux engagements	209 100€
Disponible	7 100 €

Chambre d'Agriculture	
Lignes - 65737-928-06190 - 06194-06185 - 06187 - 06196- 06333	
Budget voté (BP + BS + DM)	221 000 €
Virement de crédit	0 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	221 000 €
Disponible	0 €

REAGIR	
Lignes - 65737-928- 06195	
Budget voté (BP + BS + DM)	12 000 €
Virement de crédit	2 600 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	14 600 €
Disponible	0 €

Transformation à la ferme	
Ligne 25299 – 20422 928 06194	
Budget voté (BP + BS + DM)	50 000 €
Montant des engagements pris précédemment	21 448,85 €
Montant nouveaux engagements	10 314,76 €
Disponible	18 236,39 €

INSTALLATION SPI	
Ligne 14247 - 6574-928-06190	
Budget voté (BP + BS + DM)	17 000 €
Montant des engagements pris précédemment	6 800 €
Montant nouveaux engagements	2 600 €
Disponible	7 600 €

Sondes capacitives	
Ligne 2041781-928-06183	
Budget voté (BP + BS + DM)	100 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	7 037 €
Disponible	92 963 €

Méthanisation	
Ligne 25302 – 20422 928 06188	
Budget voté (BP + BS + DM)	20 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	9 214 €
Disponible	10 786 €

lundi 6 juillet 2020

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 27

CONVENTION CADRE CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE ITINÉRANCE (CDLI) - PLAN LECTURE PUBLIQUE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention cadre du Contrat Départemental-Lecture Itinérance (CDLI) 2020-2022 **ET HABILITE**, le Président à la signer.

AUTORISE, le Président à solliciter les subventions annuelles relatives aux actions mises en œuvre dans le cadre du CDLI, au montant le plus élevé possible.

APPROUVE la convention B1 avec la commune de Champagné **ET HABILITE**, dans le cadre du Plan de lecture publique, le président à la signer.

ACCORDE dans le cadre du Plan de lecture publique une subvention de **189 680 €** à la commune de Champagné pour la construction de sa médiathèque.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
Imc140366-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Olivier DUBOSC

Philippe VERGER

Plan de lecture publique 2020	
Chapitre 204 – Article 2041410313	
Budget voté (BP + BS + DM) en AP	1 005 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	189 680 €
Disponible	815 320 €

lundi 6 juillet 2020

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 32

TOURISME

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

Promouvoir les atouts de la destination Sarthe et développer l'e-tourisme

1 - Agir sur le développement d'une offre qualitative en accompagnant l'investissement touristique

DECIDE d'adopter la mise à jour et la création des fiches programmes liées au développement touristique, jointe en annexe

2-Mises à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR):

DECIDE d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins et voies sur la commune de Ballon-Saint-Mars.

APPROUVE les projets de convention quadripartites entre la commune de Ballon-Saint-Mars, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, les trois propriétaires des parcelles concernées et le Département de la Sarthe, joints en annexe.

HABILITE le Président à signer les trois conventions relatives aux parcelles privées sur la commune de Ballon-Saint-Mars.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
lmc141161-DE-1-1

Publication le 09/07/20

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 33

CONVENTION DE GESTION D'UNE HALTE FLUVIALE PAR LA COMMUNE DE ROEZE-SUR-SARTHE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président du Conseil départemental à signer la convention de gestion d'une halte fluviale par la commune de Roëzé-sur-Sarthe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
Imc141179-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 49

PROCÉDURE INTERNE APPLICABLE AUX MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR LE DÉPARTEMENT

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la procédure interne applicable aux marchés publics conclus par le Département de la Sarthe, telle que fixée dans le tableau joint.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
Imc141195-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

lundi 6 juillet 2020

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 50

**REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN
DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE
ANNUELLE DU JURY D'ASSISES**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la reconduction des élus, représentant le Conseil départemental, pour siéger au sein de la Commission chargée d'établir la liste annuelle du jury d'assises :

Mme Véronique RIVRON
M. Dominique LE MENER
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE
Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX
Mme Mélina ELSHOUD

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 08/07/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200706-
lmc141282-DE-1-1
Publication le 09/07/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC